



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE DE L'AFRIQUE CENTRALE

VINGT-SEPTIEME REUNION, DU 13 AU 16 JUIN 2018

Distr.
GÉNÉRALE

COMIFAC/GTBAC/27/DOC 1
JUN 2018

ORIGINAL : FRANÇAIS

DOCUMENT DE TRAVAIL

TERMES DE REFERENCE

**VINGT-SEPTIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
BIODIVERSITE D'AFRIQUE CENTRALE « GTBAC-27 »**

©COMIFAC/GTBAC/27/DLA/MAI 2018



Exécuté par



Agence Japonaise de
Coopération Internationale

1. Contexte et justification

Les ressources de la biodiversité sont primordiales pour le développement économique et social de l'humanité tout entière. Cette reconnaissance a conduit la Communauté Internationale à adopter, en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cet instrument juridique international contraignant, pris pour réduire la perte de la biodiversité, a pour objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Pour appuyer le suivi de la mise en œuvre de la convention, deux organes subsidiaires ont été créés notamment l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) en vertu de l'article 25 de la Convention et l'Organe subsidiaire chargé de l'application (OSA) créé à la douzième Conférence des Parties à la CDB (COP 12) (paragraphe 1 de la décision XII/26).

La 22^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA22) se tiendra à Montréal, du 02 au 07 Juillet 2018 suivie de la 2^{ème} réunion de l'Organe Subsidiaire chargé de la mise en Œuvre (SBI2) du 09 au 13 Juillet 2018.

Il est important de se retrouver en prélude à ces différentes réunions afin de dégager les positions communes et formuler des recommandations relatives aux décisions qui seront adoptées.

Aussi, deux accords supplémentaires ont été adoptés afin d'assurer la réalisation des objectifs de ladite Convention. Il s'agit :

1. du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique le 29 janvier 2000 et est entré en vigueur le 11 septembre 2003. Sept ans après son entrée en vigueur, la communauté internationale a adopté un protocole additionnel au Protocole de Cartagena. Il s'agit du Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté le 15 octobre 2010 à Nagoya et n'est pas encore entré en vigueur à ce jour ;
2. du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) à la Convention sur la diversité biologique qui a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon lors de la dixième Conférence des Parties. Il fournit un cadre juridique transparent pour la mise en œuvre effective du troisième objectif de la CDB. Il est entré en vigueur le 12 Octobre 2014 et compte actuellement 94 Etats Parties.

Les pays Parties à la CDB sont engagés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA, la ratification du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur et la préparation des décisions à soumettre à la 14^{ème} conférence des Parties à la CDB, prévue du 17 au 29 Novembre 2018 à Sharm El-Sheikh, Egypte. Il s'avère nécessaire de faire le point sur l'état d'avancement de toutes ces initiatives dans les pays de l'espace COMIFAC.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec le support financier et technique du projet GIZ d'appui à la COMIFAC et du projet JICA d'appui à la COMIFAC, organise du 13 au 13 Juin 2018 à Douala, Cameroun, la vingt-septième réunion du GTBAC.

2. Objectifs

Cet atelier a pour objectifs de préparer la participation des délégués de l'espace COMIFAC à la 22^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la 2^{ème} réunion de l'Organe Subsidiaire chargé de la mise en œuvre de la CDB.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- passer en revue les différents points d'ordre du jour du SBSTTA 22 et du SBI-2, identifier les thématiques pertinentes pour l'Afrique Centrale et adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC sur ces thématiques ;
- concevoir un cadre d'intervention lors du SBSTTA 22 et du SBI 2 ;
- faire le point sur l'état d'avancement des processus d'élaboration des rapports nationaux (CDB, PC, PN);
- échanger sur les TDRs et le processus de préparation du rapport synthèse des rapports Nationaux des pays de l'espace COMIFAC à la CDB ;
- faire le point sur la mise en œuvre des différents projets APA dans les pays de l'espace COMIFAC ;
- faire le Point sur l'état d'avancement de la Composante GTBAC du Projet JICA d'appui à la COMIFAC ;
- restituer et échanger sur les conclusions des réunions sous-régionales, régionales et internationales ;
- faire le point sur l'état de préparation des délégations au niveau national (composition des délégations, aspects logistiques, etc.) ; et
- évaluer l'état de la mise en œuvre de la feuille de route 2018 du GTBAC.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus au terme de cet atelier sont :

- le document des positions communes des pays de l'espace COMIFAC sur les points à examiner pendant la réunion du SBSTTA 22 et la réunion du SBI-2 est adopté ;
- les leçons apprises sur la mise en œuvre des projets APA aux niveaux national et sous régional sont partagés ;
- Rapport d'activités du Projet JICA d'appui à la COMIFAC ;
- les comptes rendus des réunions sous-régionales, régionales et internationales sont restitués et discutés avec les membres du GTBAC;
- les Tdrs et processus de préparation du rapport synthèse validé ;
- le niveau de la mise en œuvre de la feuille de route de 2018 est connu et des leçons apprises partagées.

4. Lieu et durée de l'atelier

La vingt-septième réunion du GTBAC se tiendra à Douala, au Cameroun, du 13 au 16 Juin 2018.

5. Méthodologie

Les travaux se dérouleront en session plénières et en groupes de travail. L'objectif visé ici étant de recueillir le maximum de contributions des participants et de susciter leur implication active.

6. Participants

Tous les membres du GTBAC, Personnes ressources et Partenaires au développement. Plus spécifiquement cette réunion regroupera les Points Focaux de la Convention sur la Diversité Biologique, du Protocole de Cartagena sur la Biosécurité et ceux du Protocole de Nagoya sur APA, les représentants des Réseaux affiliés de la CEFDHAC (REPAR, REJEFAC, REPALEAC et REFADD), les partenaires au développement, les représentants des Coordinations Nationales COMIFAC et les membres du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

7. Gestion de la réunion

La gestion de la vingt-quatrième réunion du GTBAC sera assurée par une équipe composée :

a) d'une modération

- ✓ Monsieur Bob Félicien KONZI SARAMBO, PF CDB de la RCA et Pilote du GTBAC ;
- ✓ Monsieur Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

b) Deux rapporteurs

- ✓ Cameroun
- ✓ Guinée Equatoriale

c) d'un secrétariat

- ✓ Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

8. Documents de travail

- Documents à examiner pendant la 22^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;
- Documents à examiner pendant la 2^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la CDB ;
- TDR de la réunion (GTBAC 23) ;
- Agenda provisoire de la réunion (GTBAC 27).